

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 524 /Huiss.

Objet:
Affaire Ngirumwani.

ASTRIDA



546

Astrida, le 8 mars 1951.-

Transmis à Monsieur le Greffier auprès du
Tribunal de 1ère Instance à Usumbura, une signification de
jugement rendu par défaut, dûment signifiée.

L'Huissier, CH. L E E S,

7